

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 23

Date d'émission : 20-Juin-2014 Date de révision: 04-Mars-2023

Date de la version remplacée: 03-Mars-2023

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Informations importantes *** Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à une utilisation par HP pour les

produits authentiques HP. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est

strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires de la part de HP. ***

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange C2P26Series

No. d'enregistrement

QCWM-GC5D-361W-59YX UFI:

Aucun(e). Synonymes

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre Utilisations déconseillées Aucun à notre connaissance.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HP Belgium BVBA Hermeslaan 1B, Floor B1

Diegem

La Belgique 1831

Téléphone +32 2 620 1600

HP Inc. Ligne d'appel santé humaine

(Appel gratuit depuis les

1-800-457-4209

Etats-Unis)

1-760-710-0048 (Ligne directe)

HP Inc. Ligne d'appel

soins client

(Appel gratuit depuis les

Etats-Unis)

1-800-474-6836

(Ligne directe) 1-208-323-2551 sustainability@hp.com E-mail:

1.4 Numéro de téléphone

d'urgence

+32 070 245 245

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 - Risque de réaction cutanée

allergique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

1,2-benzisothiazolin-3-one (benzisothiazolinone), 2,4,7,9-tétraméthyl-5-décyne-4,7-diol, éthoxylé, Contient:

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Avertissement

Nom de la matière : C2P26série SDS BELGIUM

12969 Version n°: 23 Date de révision: 04-Mars-2023 Date d'émission: 20-Juin-2014

Mention de danger

Risque de réaction cutanée allergique. H317

Conseils de prudence

Prévention

Portez des gants protecteurs / des vêtements protecteurs / une protection oculaire. P280

Évitez de respirer les vapeurs / émanations. P261

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail. P272

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P302 + P352

En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire: Demander un conseil médical/des soins. P333 + P313

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P362 + P364

Non disponible. Stockage

Elimination

Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales P501

/nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e).

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. 2.3. Autres dangers

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour

cette formule particulière.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
2,4,7,9-tétraméthyl-5-décyne-4,7-diol, éthoxylé	<1	9014-85-1 500-022-5	-	-	
Classification :	Serious Ey Chronic 3;ŀ	•	Skin Sensitization 1;H317, Aqu	uatic	
1,2-benzisothiazolin-3-one (benzisothiazolinone)	<0.05	2634-33-5 220-120-9	01-2120761540-60-XXXX	613-088-00-6	
	Irritation 2;	H315, Serious Eye	00 mg/kg), Acute Toxicity 2;H3 Damage 1;H318, Skin Sensitiz 0(M=1), Aquatic Chronic 2;H4	ation	
2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone)	<0.05	2682-20-4 220-239-6	01-2120764690-50-XXXX	-	
	Skin Corros	sion 1B;H314, Serio on 1A;H317, Aquatio	Foxicity 3;H311, Acute Toxicity ous Eye Damage 1;H318, Skin c Acute 1;H400(M=10), Aquatio		

Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

Section 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Inhalation

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe Contact avec la peau

ou persiste, consulter un médecin.

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) Contact avec les yeux

pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation

persiste, consulter un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Non disponible.

nécessaires

Nom de la matière : C2P26série 2 / 10

12969 Version n°: 23 Date de révision: 04-Mars-2023 Date d'émission: 20-Juin-2014

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

5.1. Movens d'extinction

Non disponible.

Moyen d'extinction

approprié

Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction

inappropriés

Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des

Non disponible.

intervenants Procédures spéciales de

Non disponible.

lutte contre l'incendie Méthodes particulières

Aucun n'est établi.

d'intervention

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans

un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou

récupérer au moyen de pompes.

6.4. Référence à d'autres

Non disponible.

rubriques

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

incompatibilités

7.3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de contrôle

Non disponible.

Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Non disponible.

Directives au sujet de

l'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Utiliser dans une zone correctement ventilée.

appropriées

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Protection des yeux/du

Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

visage

Non disponible

Nom de la matière : C2P26série

12969 Version n°: 23 Date de révision: 04-Mars-2023 Date d'émission: 20-Juin-2014

SDS BELGIUM

3 / 10

Protection de la peau

Protection des mains Non disponible. - Autres Non disponible Protection respiratoire Non disponible. Risques thermiques Non disponible.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

Non disponible.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Non disponible.

État physique Liquide. Couleur Jaune

Odeur Non disponible. Point de fusion/point de Non disponible.

congélation

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité Non disponible.

Point éclair >110.0 ° C (>230.0 ° F) Creuset fermé Pensky-Martens US EPA Method 1020

Température Non disponible.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible.

9 - 10pН

Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur Non disponible.

Densité et/ou densité relative

Densité 1.04 g/cm3 Densité de vapeur relative Non disponible. Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

les classes de danger

physique

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

COV <7 g/l

9.2. Autres informations

Densité 1.04 g/cm3

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées. 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter Non disponible.

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de Lors de sa décomposition, ce produit peut produire de l'oxyde d'azote, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire sous forme gazeuse. décomposition dangereux

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales Non disponible

Nom de la matière : C2P26série SDS BELGIUM Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

Contact avec la peau Risque de réaction cutanée allergique.

Contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

Ingestion Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Symptômes Non disponible.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants Espèce Résultats d'essais

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décyne-4,7-diol, éthoxylé (CAS 9014-85-1)

<u>Aigu</u>

Inhalation

CL50 rat 20 mg/l, 1 h Poussières, brouillards et

vapeurs. Les données proviennent d'évaluations ou de résultats de tests menés sur des produits similaires

(conclusion par analogie).

Oral(e)

DL50 rat 6300 mg/kg

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone) (CAS 2682-20-4)

<u>Aigu</u>

Dermale

DL50 rat 242 mg/kg (OCDE 402)

Inhalation

CL50 rat 0.11 mg/l, 4 h (OCDE 403)

Oral(e)

DL50 rat 120 mg/kg

Corrosion/irritation cutanées Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation/corrosion - Peau

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone)

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décyne-4,7-diol, éthoxylé

Corrosive, rabbit (OCDE 404)

Non irritant, The data are derived from the evaluations or test

results achieved with similar products (conclusion by

analogy).

Durée du test: 24 h

Lésions oculaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

graves/irritation oculaire

Œi

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone)

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décyne-4,7-diol, éthoxylé

Corrosif, d'après les résultats OECD 404

Risque de lésions oculaires graves, The data are derived from the evaluations or test results achieved with similar

products (conclusion by analogy).

Espèce: lapin

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée Risque de réaction cutanée allergique.

Sensibilisation

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décyne-4,7-diol, éthoxylé

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation cutanée

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone)

Sensibilisant, souris (OCDE 429), Sensibilisant, cobayes

(OCDE 406)

Mutagénicité des cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcinogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décyne-4,7-diol, éthoxylé Ames (OECD 471), aberration chromosomique (OECD 473), mutation génétique (OECD 476), négatif. Les données

proviennent d'évaluations ou de résultats de tests menés sur des produits similaires (conclusion par analogie).

Toxicité reproductrice Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom de la matière : C2P26série SDS BELGIUM

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Informations sur les mélanges Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

et informations sur les substances

Non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Autres informations

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité			
Toxicité aquatique	Non prés	umé nocif pour les organismes aquatiques	3.
Produit		Espèce	Résultats d'essais
C2P26série			
Aquatique			
Aigu			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 750 mg/l, 96 heures
Composants		Espèce	Résultats d'essais
2,4,7,9-tétraméthyl-5-décy	ne-4,7-diol, éthoxyl	é (CAS 9014-85-1)	
Aigu			
	CL50	Scophtalmus maximus (turbot)	52 mg/l, 96 h
Aquatique			
Aigu			
Crustacé	CE50	Daphnia magna	88 mg/l, 48 h The data are derived from the evaluations or test results achieved with similar products (conclusion by analogy). (OCDE 202)
	CL50	Acartia tonsa	166 mg/l, 48 h
Poisson	CL50	Pimephales promelas	36 mg/l, 96 h The data are derived from

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone) (CAS 2682-20-4)

(concentration sans effet observé)

Aigu	•	,	
•	CE50	Boues activées	34.6 mg/l (DIN38412-3)
Autre	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata	0.445 mg/l, 120 h (OCDE 201)
Aquatique <i>Aigu</i>			
Crustacé	CE50	Daphnia magna	1.68 mg/l, 48 h (OCDE 202)
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel	6 mg/l, 96 h (OCDE 203)
Chronique			
Crustacé	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	0.0442 mg/l, 21 d (OCDE 211)
Poisson	NOEC	Oncorhynchus mykiss	4.93 mg/l, 98 d (OCDE 210)

12.2. Persistance et dégradabilité

SDS BELGIUM 12969 Version n°: 23 Date de révision: 04-Mars-2023 Date d'émission : 20-Juin-2014

the evaluations or test results achieved with similar products (conclusion by

analogy). (OCDE 203)

Biodégradabilité

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie -

rapide)

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone) 54.1 %, (OCDE 301B)

Durée du test: 29 d

12.3. Potentiel de

bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone) -0.32 (OCDE 107)

Non disponible.

Coefficient de

bioconcentration (BCF)

2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (méthylisothiazolinone) 48.1, Viscères (1972)

Espèce: Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)

5.75, Carcasse (1972)

Espèce: Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Non disponible.

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Non disponible. **Emballages contaminés** Non disponible. Code des déchets UE Non disponible.

Informations / Méthodes

d'élimination

Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau.

Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales,

nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à

l'adresse http://www.hp.com/recycle.

Section 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Numéro ONU Non disponible. Nom d'expédition des Non réglementé.

Nations unies

Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non disponible.

Risque subsidiaire

Groupe d'emballage Non disponible.

Dangers pour l'Environnement Polluant marin

Précautions particulières à

Non disponible.

prendre par l'utilisateur

IATA

Numéro ONU Non disponible. Nom d'expédition des Non réglementé.

Nations unies

Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non disponible.

Risque subsidiaire

Non disponible. Groupe d'emballage

Dangers pour Non

l'Environnement

Précautions particulières à Non disponible.

prendre par l'utilisateur

IMDG

Numéro ONU Non disponible.

Nom de la matière : C2P26série

12969 Version n°: 23 Date de révision: 04-Mars-2023 Date d'émission: 20-Juin-2014

Nom d'expédition des

Nations unies

Non réglementé.

Classe(s) de danger pour le transport

Non disponible. Classe

Risque subsidiaire

Groupe d'emballage Non disponible. Classe(s) de danger pour le transport

Polluant marin Non

Non disponible. No EMS Non disponible. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

ADR

Numéro ONU Nom d'expédition des

Non disponible. Non réglementé.

Nations unies

Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non disponible.

Risque subsidiaire

Non disponible. No. de danger (ADR) Code de restriction en

Non disponible.

tunnel

Groupe d'emballage Non disponible.

Dangers pour Non

l'Environnement

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Non disponible.

Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC: Non applicable.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par **I'ECHA**

N'est pas listé.

Autorisations

Nom de la matière : C2P26série SDS BELGIUM

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations

HP respecte les exigences réglementaires en matière de déclaration des produits chimiques, dans la mesure où elles sont applicables. Tous les produits chimiques sont déclarés, font l'objet d'une exemption de déclaration ou sont répertoriés dans l'inventaire des substances existantes dans les pays suivants : États-Unis (TSCA), Canada (LI/LES), Australie (AICIS), Japon (ISHL, ENCS), Philippines (PICCS), Nouvelle-Zélande (NZIoC) et Chine (IECSC). Pour obtenir des informations sur l'importation et/ou les exigences supplémentaires découlant des systèmes d'enregistrement, comme dans l'UEEA, l'UE, en Corée du Sud, en Turquie, au Royaume-Uni, en Inde et à Taïwan, contactez le Centre Développement durable et Conformité (sustainability@hp.com).

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée. Dispositions particulières: Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejettant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Non disponible.

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

Section 16: Autres informations

Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Les informations contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, notamment, mais sans s'y limiter, sur les données présentes dans les homologations des ingrédients. Elles n'ont pas vocation à être exhaustives et doivent être utilisées uniquement comme quide.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement (EU) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II de REACH.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15 La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact avec la peau.

H314 Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

H315 Risque d'irritation cutanée.

H317 Risque de réaction cutanée allergique.

H318 Risque de grave lésion oculaire.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom de la matière : C2P26série SDS BELGIUM

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour la vie aquatique et à effets durables.

Informations relatives à la révision

Aucun(e).

Informations de formation
Clause de non-responsabilité

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis) Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)

CERCLA Loi sur la responsabilité et l'indemnisation globale en matière d'intervention

environnementale

CFR Code des Régulations Fédérales
COC Tasse Ouverte De Cleveland
Ministère des transports Ministère des Transports

des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

EPCRA Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

IARC Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH Institut national pour la sécurité et la santé au travail

NTP Programme National de Toxicologie

OSHA Administration de la sécurité et de la santé au travail

PEL limite d'exposition

authorisée

Limite d'Exposition Admise

RCRA Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération

des Ressources)

REC Recommandé

REL Limite d'Exposition Recommandée

SARA Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

STEL limite d'exposition à

court terme

Limite d'exposition à court terme

TCLP : <value> Caractéristiques de toxicité Procédure de lixiviation

VIe Seuil Limite

TSCA Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)

COV Composés Organiques Volatils

Nom de la matière : C2P26série SDS BELGIUM

Safe Use of Mixtures Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encre à base d'eau: WB02 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité. Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement	
Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour.
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an.
État physique	Liquide.
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes.
	Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).
	Éviter tout contact direct.
	Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail.
	Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement
	appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité

Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection.

Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité.

Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques.

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire.

La présence d'une station de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.

Éviter de respirer les vapeurs/brumes.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle (EPI).







Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Conserver à température ambiante.





Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.

Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.

Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encres et toners

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a – Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) dans les établissements non spécialisés.

PROC8b – Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) dans les établissements spécialisés.

PROC28 – Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article.

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur).

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients sensibilisants susceptibles d'entraîner une réaction allergique chez certaines personnes.

Le cas échéant, ces ingrédients sont indiqués dans la partie 2 de la FDS.